

D2L FONCIÈRE

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 10 000 €
Siège social : 842 route de Neuville
01390 SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY

833 703 408 R.C.S BOURG-EN-BRESSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1^{ER} FÉVRIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le premier février, à 9 heures,

La Société D2L HOLDING, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 €, ayant son siège social Route de Neuville le Favrot, 01390 SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY, immatriculée au R.C.S de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 518 021 878, représentée par son gérant, M. Guilhem DUFAURE DE LAJARTE,

Associée unique, titulaire des 10 000 actions de 1 € chacune composant le capital social de la Société D2L FONCIÈRE,

En présence du Président, M. Guilhem DUFAURE DE LAJARTE,

A pris les décisions suivantes relatives :

- **à la constatation d'une erreur matérielle de l'adresse du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,**
- **aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique prend acte d'une erreur matérielle de retranscription du numéro de l'adresse du siège social. En vertu du certificat d'adressage délivré par la mairie de SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY, le numéro 842 initialement déclaré n'est pas conforme au registre cadastral. Il convient donc de procéder à une rectification de ce numéro dont le numéro correct est le 844.

En conséquence, l'associée unique constate que le siège social est fixé au 844 route de Neuville 01390 SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY. Cette rectification prend effet à compter de ce jour sans effet rétroactif.

L'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts relatif au siège social, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 844 route de Neuville 01390 SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'EURL D2L HOLDING,
Représentée par son gérant,
M. Guilhem DUFAURE DE LAJARTE